Le psychologue

Les missions du psychologue

Le psychologue du travail accompagne collectivement ou individuellement les agents en cas de souffrance au travail (surcharge, harcèlement, problématiques de santé…). Il participe à un travail pluridisciplinaire sur la prévention des risques psycho-sociaux et les reconversions professionnelles.

Son rôle sera plus particulièrement d'accompagner l'agent dans le deuil de son ancien métier et sa remobilisation sur un nouveau projet.

De même que l'ergonome, le psychologue du travail peut faire partie du service de santé au travail. A noter qu'en fonction de leur assurance, certains établissements peuvent également bénéficier des prestations d'un psychologue externe (clinicien ou du travail).